

~~Paul~~ Agerost  
~~M. J. ...~~  
~~M. ...~~  
~~M. ...~~  
~~M. ...~~

Séance du Conseil Municipal du  
vingt février mil neuf cent soixante

Le vingt février mil neuf cent soixante, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Mermecy, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, sous la Présidence de son Maire.

Étaient présents : M. M. Judith Maire, Gérost, Paulien Charrieras, Violette, Legrand, Gumant, Farant, Robert, Boursier, Lozillon, Nice, Rabier -

Absents excusés : M. M. Deneux, Buisseise, Gilles, Truffaut.

Secrétaire : M. Gumant.

Le Président ouvre la séance et donne lecture d'une lettre de Monsieur Rodolphe Darblay l'informant qu'il accepterait de céder à la Commune la parcelle 99, d'une superficie de 1<sup>h</sup> 71<sup>a</sup> 88<sup>c</sup> destinée à la construction d'H. L. M. au prix de 950 anciens francs le M<sup>2</sup>. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte ce prix et charge son Maire de donner son accord à Monsieur Darblay et d'en entretenir le Syndicat intercommunal qui sera habilité à traiter l'opération ainsi que la Société d'H. L. M. "Le Foyer du Travailleur de Bois Orange".

Une demande d'emplacement pour les fêtes communales émanant d'un forain de Mussy ne peut recevoir satisfaction - toutes les places étant pourvues.

M<sup>l</sup> Nice signalant le mauvais état des plaques d'égout de la rue de la Fontaine, le Maire remercie Monsieur Verret qui a été chargé du travail de réparation.

Il est aussi demandé qu'un panneau sur lequel sera inscrite une défense d'escalade soit fixé sur le portique des frampiers au stade et dégageant la responsabilité communale au cas d'accident.

Sur l'avis de Monsieur Robert il est décidé

de placer à la Croix Champêtre un panneau de signalisation indiquant la déviation par le chemin vicinal N° 5 des poids lourds, afin d'éviter que les gros camions venant de Chevannes traversent la localité.

Sur la demande de Monsieur Charicrias le trottoir du Chemin vicinal n° 5 (côté cité aviation civile) sera nettoyé pour faciliter la circulation des piétons.

La réparation des caniveaux de cette voie s'impose - Monsieur l'Ingénieur vicinal sera consulté pour que ce travail soit exécuté dans les meilleures conditions.

Monsieur Vidette signale que l'élaguage des arbres de la Croix Champêtre et du Square de la Libération n'a pas été fait l'an dernier - Le Maire demandera à M. Lelarge de faire le nécessaire au moment opportun.

Le C. M. charge Monsieur Charicrias de faire exécuter différents travaux de peinture aux grilles de l'Eglise, au portique et poteaux de basket et Volley du Stade et au panneau du marais communal.

De véhémentes critiques sont faites sur le fonctionnement de l'éclairage public : pannes fréquentes, mauvais réglage des minuteries - non remplacement des lampes claquées - Monsieur Robert suggère de demander à Monsieur Faure ingénieur de l'É. D. F. la vérification de toute l'installation et de remercier l'ingénieur Conseil Monsieur Baille qui semble n'avoir pas apporté toute l'attention désirable à la surveillance des travaux d'entretien et de renforcement.

Le Conseil Municipal après ces observations charge son Maire d'adresser une nouvelle réclamation à la Société Forclun dont les travaux sont d'une exagérée lenteur - et l'invitant à pallier les insuffisances ou les déficiences de ses installations.

La séance est ensuite levée à 20 heures

*[Signatures]*  
A géront  
M. Lelarge

*[Signature]*

luit  
re  
en  
Maire.  
chier  
est,  
l'aut.  
lecture  
nant  
le 99.  
m  
Le  
ce pria  
Monsieur  
mal  
que la  
angis  
fêtes  
y ne  
pouvoirs.  
plaques  
evra  
aration  
au sur  
it fixé  
igageant  
nt.  
décide'